Docu 48295 **p.1**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire

A.Gt 27-08-2020

M.B. 03-09-2020

Modification: A.Gt 15-07-2021 - M.B. 30-07-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de

l'enseignement secondaire ordinaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Considérant les propositions du Comité de concertation l'enseignement confessionnel du 31 mai 2020 et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel du 2 juillet 2020 et du 20 août 2020; Considérant les propositions de la Direction générale de l'Enseignement

obligatoire;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête:

Modifié par A.Gt 15-07-2021

Article 1er. - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel:

- 1° M. Francis COLLINET, Rue Defoy, 178, à 5620 FLORENNES;
- 2° M. Bernard DELCROIX, Rue des Bruyères, 12, à 5140 SOMBREFFE;
- 3° M. Philippe VAN GEEL, Avenue des Hirondelles, 24 à 1410 WATERLOO:
- 4° M. Josy MAROT, Rue des Alisiers, 31, à 6940 BARVAUX-SUR-**OURTHE:**
 - 5° M. Jean ANNET, Rue Scohy, 55, à 6222 BRYE;
 - 6° M. Christian DEGRAEVE, Avenue du Castillon, 16, à 1450 CHASTRE;
- 7° Mme Nicole LEWAHERT, Rue de l'Intendant, 70, bte 5, à 1080 **BRUXELLES:**
- 8° Mme Anne MAQUET, Rue Vieux Warichet, 4A, à 1457 NIL-SAINT-VINCENT;
 - 9° M. Pol LATINNE, Rue du Vigna, 79, à 5300 ANDENNE;
- 10° M. Régis LEMAIRE, Rue de la Chapelle, 30 à 4650 GRAND-RECHAIN [remplacé par A.Gt 15-07-2021]

Docu 48295 **p.2**

Modifié par A.Gt 15-07-2021

Article 2. - Sont considérés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 1er:

- 1° Mme Anne MAGNEE, Route Militaire, 376, à 4432 ALLEUR (ANS);
- 2° M. Joël BIOT, Rue Armand Wolff, 13 à 6230 VIESVILLE; [remplacé par A.Gt 15-07-2021]
 - 3° M. Benoit PLETINCKX, Pavé de Soignies, 65, à 7850 ENGHIEN;
- 4° M. Fernand DUBRUNFAUT, Rue du Trieu, 1, à 7903 CHAPELLE-A-WATTINES:
- 5° Mme. Anne-Geneviève LETOR, Rue du Beau-Site, 102, à 7700 MOUSCRON.
- Article 3. Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel:
- 1° Mme Catherine LEMAL, WBE, Avenue des Pommiers, 11, à 4053 EMBOURG;
- 2° M. Géry DE CAFMEYER, WBE, Rue Saint-Quentin, 3A8, à 7850 **ENGHIEN:**
 - 3° M. Vincent PIERRARD, WBE, Rue du Collège, 35, à 6830 BOUILLON; 4° M. Manu BECO, WBE, Route de la Piste, 24K, à 4950 OVIFAT;
- 5° M. André CHARNEUX, WBE, Rue des Champs, 6, à 6280 GERPINNES;
 - 6° M. Marc MARIN, CPEONS, Drève du Laubecq, 7, à 1480 TUBIZE;
- 7° M. Jacques BELS, CPEONS, Rue des Minimes, 87-89, à 1000 BRUXELLES;
- 8° M. Denis FELIX, CPEONS, Rue de la Sincérité, 37, à 1070 BRUXELLES:
 - 9° M. Eric DEGUIDE, CPEONS, Klossterstraat, 110, à 1700 DILBEEK;
- 10° M. Dominique RICARD, FELSI, Avenue du Capricorne, 99, à 1200 BRUXELLES.

Modifié par A.Gt 15-07-2021

- Article 4. Sont considérés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours visé à l'article 3 :
- 1° Mme Lara SPYROU, WBE, Boulevard Frère Orban, 19/102, à 4000 LIEGE;
- 2° M. Mohamed EL HAMOUTI, WBE, Rue de la Rhétorique, 16, à 1060 BRUXELLES:
- 3° Mme Michèle HOORNAERT, CPEONS, Rue des Minimes, 87-89, à 1000 BRUXELLES:
- 4° M. Eric SURSON, Rue Albert Thomas, 72 à 4821 ANDRIMONT; [remplacé par A.Gt 15-07-2021]
- 5° Mme Michèle TASIÁUX, CPEONS, Rue Auguste Lambiotte, 58, à 1030 SCHAERBEEK.
- Article 5. M. Pierre ERCOLINI, fonctionnaire général, est désigné en aualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère non confessionnel.
- Article 6. M. Pierre ERCOLINI, fonctionnaire général, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel.

Docu 48295 p.3

Article 7. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 portant désignation des présidents des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est abrogé.

- Article 8. Le présent arrêté produit ses effets le 17 août 2020.
- **Article 9.** Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Docu 48295 p.4

Bruxelles, le 27 août 2020.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR